



LES OLYMPIADES

LES INSCRIPTIONS **DU CONCOURS DE PATINAGE DE VITESSE**

CONCOURS DU 18 FEVRIER 2010

CONCOURS DU 25 FEVRIER 2010

NOM:

PRENOM:

Tél : Port :

E-mail :

REGLEMENT INTERIEUR DU CONCOURS DE PATINAGE DE VITESSE DES OLYMPIADES VEGAPOLIS

Article 1 : Afin de participer à ce concours, il faut juste vous acquitter de l'entrée et si besoin de la location de patins. L'inscription sera valide après dépôt du dossier à l'accueil de la patinoire, avant 17h00, le jour même. Celui-ci doit-être entièrement rempli et signé par le participant.

Article 2 : Le casque est obligatoire. (Possibilité de prêt).

Article 3 : Le concours de vitesse se déroulera le jeudi 18 février 2010 et le jeudi 25 février 2010, en fin de séance à 18h30. Vous avez la possibilité de vous inscrire sur les 2 journées si vous le souhaitez. (Rappel : présence obligatoire à partir de 18h00)

Article 4 : Les participants passeront un par un. La course se déroulera sur les 2 pistes et le classement se fera en fonction du chronométrage.

Article 5 : Il est bien sûr impératif de respecter les consignes de sécurité des encadrants Végapolis.

Article 6 : La patinoire Végapolis décline toute responsabilité en cas d'accident.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du concours de Vitesse des Olympiades Végapolis qui se déroulera le Jeudi 18 et le Jeudi 25 février 2010 de 18h00 à 19h15. Je déclare accepter toutes les conditions inscrites ci-dessus, et également appliquer toutes les consignes et les règles de sécurités.

Signature de l'inscrit :